

Bonjour,

Lors de votre inscription, il faudra fournir **une attestation d'assurance de responsabilité civile** en cours de validité. Pensez à la télécharger chez votre assureur.

Pour le certificat médical, vous aurez trois possibilités :

Soit vous avez fourni un certificat médical avant 3 ans et vous n'avez rien à faire.

Soit vous consultez le document mis en ligne et vous avez une réponse OUI, dans ce cas nous vous conseillons de faire une visite médicale pour avoir un certificat médical.

Soit vous consultez le document mis en ligne et si vous n'avez pas de réponse OUI dans ce cas vous remplissez et signez la décharge de responsabilité du foyer rural s'il vous arrive un problème suite à votre état de santé.

Pour le paiement, vous avez plusieurs possibilités.

Carte bancaire en totalité

Carte bancaire en 4 fois, retiré tous les 30 jours au jour de l'inscription (exemple 1/09 inscription premier versement, 1/10 deuxième retrait, 1/11, 1/12) : sélectionner prélèvement en plusieurs fois.

Ou paiement ultérieur dans la boîte aux lettres du foyer avec post It de rappel :

Espèces

Chèques ANCV

Chèque classique en totalité

3 chèques (1/10 ; 1/11 ; 1/12)

Cette année, certaines activités seront bloquées en effectif car le lieu de pratique est exigü (15 personnes /heure de Pilates par exemple). Je vous invite donc à nous fournir rapidement **tous les documents et paiements nécessaires** dès votre inscription.

Lorsque votre inscription sera complète, vous recevrez un mail de confirmation qui vous inscrira définitivement auprès de l'intervenant.

Nous vous demandons d'être indulgents s'il y a des problèmes pour l'inscription en ligne, nous ferons le maximum pour répondre à vos demandes en cas de problèmes.